

REGION BRETAGNE

AVIS COMPLEMENTAIRE ADOPTE EN URGENCE PAR LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL

**SESSION DU 5 DECEMBRE 2011
BUREAU DU 13 DECEMBRE 2011**

Le Conseil économique, social et environnemental de Bretagne se prononce, lors des votes en séance, non pas sur les rapports qui lui sont soumis, mais sur les rapports présentés par les rapporteurs du Conseil économique, social et environnemental régional. Ils constituent ses avis.

Conseil économique, social et environnemental régional

7^{ème} réunion de 2011

SOMMAIRE

AVIS DU CESER « VIREMENT D’AUTORISATIONS D’ENGAGEMENT AU SEIN D’UN CHAPITRE ».....	5
<i>DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE</i>	7
AVIS DU CESER « DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC ».....	11
<i>DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE</i>	13
ANNEXE « PROCEDURE DE CONSULTATION URGENTE ET EXCEPTIONNELLE DU CESER ».....	17
<i>DELIBERATION DE L’ASSEMBLEE</i>	19

AVIS DU CESER

*« VIREMENT D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT
AU SEIN D'UN CHAPITRE »*

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

**SESSION DU 5 DECEMBRE 2011
BUREAU DU 13 DECEMBRE 2011**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Bureau de décembre 2011

Rapporteur général :
M. Claude VOUILLOT
Rapporteur au nom de la commission « Formations, enseignement supérieur » :
M. Michel PERON

VIREMENT D'AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT AU SEIN D'UN CHAPITRE

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Pour répondre à un afflux de demandes d'aide financière pour des formations individuelles, le Président du Conseil régional propose de transférer 450 000 € du programme 312 « Former tout au long de la vie » vers le programme 311 « Faciliter l'accès à la qualification ».

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER rappelait dans son avis sur les orientations budgétaires pour 2012 la nécessité d'investir en formation pour répondre à l'augmentation inévitable des demandes, dans un contexte de progression forte du chômage.

Le **Chèque Formation** permet à un demandeur d'emploi de suivre une formation qualifiante de 7 à 9 mois, prescrite par un conseiller de Pôle Emploi ou des Missions Locales. En 2011, 1 435 projets ont déjà été financés pour un montant de 4,2 M€ alors que sur toute l'année 2010 le Conseil régional en a financé 1 174.

Le **Chèque Force** permet de financer une formation d'adaptation de 120 heures en moyenne, prescrite également par Pôle Emploi. En 2011, 4 876 actions ont déjà été financées, contre 2 803 en 2010, mais 3 879 en 2009.

Ces deux types de financement correspondent à des démarches individuelles qui, couplées à la situation conjoncturelle de l'emploi, ne permettent pas d'évaluer précisément le nombre de demandes qui seront présentées dans l'année.

La qualité de la prescription par les agents de Pôle Emploi et des Missions Locales est primordiale pour optimiser l'investissement du Conseil régional. D'où l'importance du dépôt des offres d'emploi par les entreprises pour répondre au mieux à leurs attentes. Pôle Emploi collecte moins de 20% des offres ; si cette part était plus importante, cela faciliterait la prescription des conseillers.

A noter que l'UNEDIC, via Pôle Emploi, investit cette année 19 M€ en Bretagne pour 9 600 actions de formation, sans compter la rémunération des demandeurs d'emploi. Il est de ce fait

nécessaire de continuer de travailler en partenariat avec Pôle Emploi et les OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

Le CESER sait que le taux de retour à l'emploi est élevé suite aux formations suivies. Cependant, il est toujours en attente d'un bilan qualitatif.

Le CESER prend acte de cette démarche de virement de programme à programme qui permet au Conseil régional d'être réactif face à l'accroissement de la demande de formations individuelles et ce, sans augmenter le budget de la Région, en arbitrant entre certaines dépenses. Toutefois il aurait souhaité avoir des précisions sur les conséquences de cet arbitrage pour les actions dépendant du programme 312 et regrette de ne pas avoir ces éléments pour donner un avis complet sur la question posée.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER émet un avis favorable.

**Vote en Bureau du CESER,
par délégation exceptionnelle de l'Assemblée plénière :**

Adopté à l'unanimité

AVIS DU CESER

*« DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST
SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU
DEBAT PUBLIC »*

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

**SESSION DU 5 DECEMBRE 2011
BUREAU DU 13 DECEMBRE 2011**

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Bureau de décembre 2011

Rapporteur général :
M. Claude VOUILLOT
Rapporteur au nom de la commission
« Aménagement et développement des territoires, environnement » :
M. Youenn LE BOULC'H

<p style="text-align: center;">DEVELOPPEMENT DU PORT DE BREST SAISINE DE LA COMMISSION NATIONALE DU DEBAT PUBLIC</p>
--

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest s'élevant à 134 M€ le Conseil régional propose de mettre en place une concertation publique et de soumettre les modalités de cette démarche à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

2. Observations sur les propositions du Président du Conseil régional

En propos liminaire, le CESER se félicite de la démarche d'investissement pour le développement du port de Brest. L'Exécutif avait en effet prévu dans ses orientations budgétaires de préserver sa capacité d'investissement courant dans ses domaines de compétence, en plus de son effort spécial sur les projets BGV et Bretagne numérique.

Le CESER prend acte du souhait du Conseil régional de mettre en place « *une concertation publique avec les usagers du port de Brest et les riverains de la rade de Brest afin de les informer, mais surtout recueillir leur avis et de construire ainsi le projet de développement avec eux* ».

Cette démarche de démocratie participative apparaît au CESER comme de nature à favoriser l'acceptabilité du projet de développement du port de Brest et un travail en bonne intelligence de l'ensemble des parties prenantes.

Toutefois, le CESER souhaite formuler deux remarques qui constituent des points de vigilance :

- d'une part, alors que les travaux envisagés sur le polder devraient permettre l'accueil de nouvelles activités sur le port, le CESER rappelle l'impérieuse nécessité d'être au rendez-vous des énergies marines renouvelables en 2015 afin de permettre le développement d'activités industrielles. Les délais nécessaires à la consultation publique devront donc être tenus avec la plus grande fermeté afin de permettre une autorisation administrative de lancer les travaux effective début 2013 ;

- d'autre part, le CESER rappelle que ce projet doit s'inscrire dans une dynamique globale de développement du port de commerce de Brest. En effet, alors que les trafics annuels devraient, en 2011, s'établir à 3 millions de tonnes, traduisant la poursuite d'une évolution positive des trafics, il apparaît nécessaire de poursuivre le renforcement des capacités portuaires (dragages, augmentation de la capacité d'accueil des navires, etc.) indispensables au maintien de sa compétitivité, comme en témoignent les récents investissements réalisés sur les équipements par la CCI de Brest.

3. Avis sur les propositions du Président du Conseil régional

Sous réserve que soient prises en compte ses remarques, le CESER émet un avis favorable.

**Vote en Bureau du CESER,
par délégation exceptionnelle de l'Assemblée plénière :**

Adopté à l'unanimité

ANNEXE

***« PROCEDURE DE CONSULTATION URGENTE ET
EXCEPTIONNELLE DU CESER »***

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE
BRETAGNE**

SESSION DU 5 DECEMBRE 2011

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE

Procédure de consultation urgente et exceptionnelle du CESER

Deux dossiers viennent d'arriver à maturité dans l'urgence et devront faire l'objet d'une délibération du Conseil régional lors de cette session de décembre sans avoir pu être délibérés ce jour au CESER.

Exposé des motifs :

- L'inscription d'une enveloppe budgétaire supplémentaire pour le chèque force et le chèque formation, par transfert de crédits, afin de pouvoir répondre à la brusque montée des besoins consécutifs à la hausse du chômage
- La saisine par la Région de la Commission du débat public pour l'organisation du débat préalable nécessaire avant la réalisation des travaux d'aménagement du Polder de Brest.

Compte tenu de l'urgence et à titre exceptionnel pour éviter tout défaut de consultation de l'Assemblée consultative régionale, le Président du CESER propose à l'Assemblée qu'elle confie au Bureau délégué ponctuelle pour formuler ses avis sur ces deux dossiers.

Le Bureau du CESER réuni le 13 décembre prochain émettra l'avis du CESER sur ces deux dossiers, afin qu'ils puissent être communiqués sans délai aux élus régionaux avant leur Session Plénière.

Avis du CESER :

L'Assemblée prononce un avis favorable à l'unanimité.